

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### 05. Élections des Maires-Adjointes

Séance ordinaire du 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué à 18 H 30, s'est assemblé à la salle Pommery – 118 Avenue des Déportés – 60600 CLERMONT, sous la présidence de Monsieur le Maire. La convocation a été adressée aux membres du Conseil Municipal par Lionel OLLIVIER Maire de la Commune de Clermont, le 16 mars 2026, conformément à l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Conseillers  
Municipaux

- en exercice : 33
- Présents : 32
- Votants : 32

**Présents** : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, Mme BARBIER, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, Mme MARINO, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

**Absente excusée** : Mme Vanessa VITANOSTRA

Date de dépôt :  
24/03/2026

**Secrétaire** : Mme Mélina DEMONIERE

Date de publication  
ou notification :

24/03/2026

La séance est ouverte à 18 H 30.

## 5. Élection des Maires Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 20 mars 2026, fixant le nombre d'adjoints au Maire à 7.

M Le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L.2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, la liste de candidats présentée par Monsieur Philippe BELLANGER est la suivante :

- Monsieur BELLANGER Philippe
- Madame GRANGE Cécile
- Monsieur PORTEMER Grégory
- Madame BOVERY Evelyne
- Monsieur DELCROIX Xavier
- Madame GUILOINEAU Amandine
- Monsieur MIDA Romaine

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste présentée par Monsieur Philippe BELLANGER : 29 voix

La liste de Monsieur Philippe BELLANGER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Chaque adjoint a obtenu, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> 29 voix

Monsieur BELLANGER Philippe, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

Madame GRANGE Cécile, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur PORTEMER Grégory, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint.

Madame BOVERY Evelyne, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée 4<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur DELCROIX Xavier, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 5<sup>ème</sup> adjoint.

Madame GUILOINEAU Amandine, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée 6<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur MIDA Romain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 7<sup>ème</sup> adjoint.

Aucune observation ni réclamation n'a été formulée.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions en date du 20 mars 2026.

Pour copie conforme

**Le Maire,**

**Lionel OLLIVIER.**

*Lionel*



